Image not found or type unknown

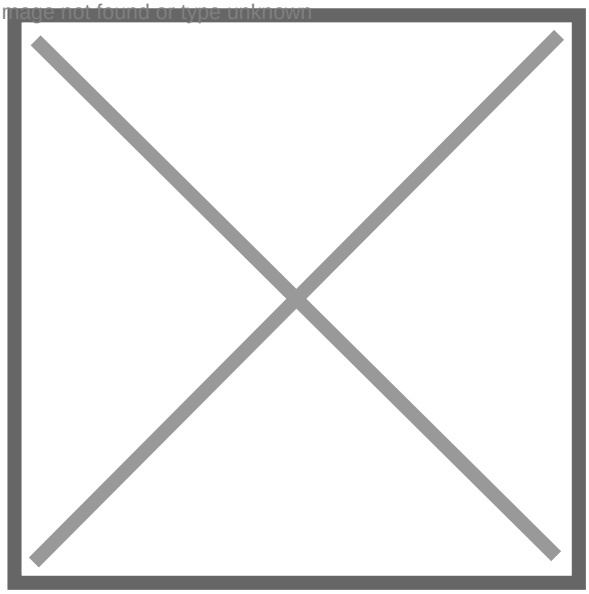

Arnaque cheque impayé opposition pour vol

Par **une juriste**, le **08/01/2017** à **01:28**

bsr, il y a une semaine j'ai été victime d'une grosse arnaque. un ami m'a demander de l'aider vue qu'elle est encore mineure . enfait à la base elle m'a dit quelle allais faire un virement de 100 bals dans mon compte que j'allais à mon tour envoyer à une amie à elle dans son compte.j'ai accepter vue que c'est une amie je voulais l'aider et tout donc je lui ai envoyer mon rib. 2 jours plus tard le matin je me reveille et je vois une remise de cheque dans mon compte de 2915 euro j'étais etonner vue qu'a la base elle m'avais parler de 100 euro et c'étais supposer etre un virement. donc pensent que l'argent à bien éte remis dans mon compte j'ai essayer de retirer les 2000 et quelque euro pour lui donner mais javais un plafond de 700euro alors j'ai retirer 700 euro pour lui donner sur place. ensuite j'apprend que c'est un monsieur qui a fais le virement pour une association car il etais a decouvert je sais pas quoi il pouvais pas mettre l'argent dans son compte. le monsieur appel mon amie et lui dit de faire un mandat urgent vue quil savais que c'était un cheque voler le temps que je m'en rende compte il voulais me soutirer le maximum d'argent. vue que je suis etudiante et que j'avais des examens a preparer il y avais du monde a la banque et tout donc j'ai remis ma carte bancaire et ma piece d'identité[smile17][smile17](ouii je sais j'ai été hyper conne) a mon amie pour qu'elle fasse le mandat pesant que l'argent venait bien du cheque remis sur mon compte donc elle à retirer 2000 euro et est revenu me donner ma carte et ma piece d'identité. le lendemain on conseiller m'appele comme quoi la personne à fais opposition sur son chque pour motif vol donc le cheque est retourner impayer et les 2700 euro sont bien sortit de mon compte à mon (je suis dans la merde). mon ami apple le monsieur a qui elle à remis l'argent mais il a bloquer son num et la menace de harcelement je sais pas quoi.
je suis vraiment foutu la je sais plus quoi faire
e ce que la civi pour me rembourser la somme escroquer?
vue que mon amie est mineure si je depose une plainte contre elle pour ebus de confiance et escroquerie la plainte vas elle mener qlqu part? puis-je esperer retrouver mes 2700 euro un jour et comment?
aider moi svp je suis vraiment perdu je suis encore étudiante et ne travaille pas 2700 euro

c'est vraiment beaucoups mes parent ne sont meme pas encore au courant
merci d'avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le **08/01/2017** à **09:01**

Bjr,
Vous avez fait l'objet d'une arnaque dont on apprend les enfants à se méfier tellement elle est connue.
Vous ne rêverez jamais votre argent, et personne ne vous remboursera ou ne vous indemnisera.
Le dépôt de plainte va mettre en mouvement l'action publique et entraîner des sanctions pénales.
Mais selon le principe qu'on ne tond pas un œuf, vous ne pourrez jamais encaisser les DI que vous obtiendrez en vous portant partie civile.

Par **amajuris**, le **08/01/2017** à **10:00**

bonjour,
en outre, une carte bancaire est personnelle et il est toujours indiqué que vous ne devez pas la prêter et surtout ne pas donner votre code confidentiel.
salutations

Par **une juriste**, le **08/01/2017** à **12:33**

Bonjour, merci pour vos réponses enfait je suis nouvelle en France je ne connaissais pas toutes ces arnaques je ne pouvais pas du tout imaginée que ça allais prendre cette tournure.
Je me suis renseigné au près de la civi et je crois qu'il rembourse les victimes d'arnaques et d'abus de confiance
Je garde vraiment espoir vue que je n'ai aucun revenus

Par **jodelariege**, le **08/01/2017** à **13:31**

bonjour je ne comprends pas comment votre amie mineure a pu retirer de l'argent sur votre compte avec votre carte bancaire et votre carte d'identité...
pour la CIVI comme dit sur un autre forum cela peut marcher si vous ne connaissez pas l'auteur de l'infraction mais là vous le /les connaissez...alors portez plainte contre elle/eux..vous pouvez aussi vous rapprocher d'une association d'aide aux victimes

Par **une juriste**, le **08/01/2017** à **13:48**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

en fait comme c'est la première fois que j'ai un compte bancaire et que je viens d'arriver en France je n'étais pas au courant de toute ces arnaques je lui ai relis ma carte bancaire et ma pièce d'identité donc elle s'est faite passé pour moi pour faire un mandat urgent pour retirer 20002 EUROS donc elle a usurper mon identité même si je lui ai volontairement remis ma carte

Par **jodelariege**, le **08/01/2017** à **14:24**

bonjour vous ne racontez pas exactement la même chose sur le site legavox...je vous y ai donné une réponse...
par ailleurs vous voulez dire que la mineure est allée au guichet de la banque ,a présenté une fausse carte d'identité au guichetier et que celui ci lui a donné de l'argent?

Par **morobar**, le **08/01/2017** à **15:32**

Ce qui est sur est que la CIVI vous indemnisera quand les poules auront des dents.
En effet cet organisme n'est pas compétent en matière d'arnaque, uniquement en cas d'agression aux personnes ou aux biens.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés